



Frédérique ROLET
Secrétaire générale du SNES
&
Valérie HERAUT
Responsable secteur CPE du SNES

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75 007 PARIS

Paris, le 29 janvier 2014

OBJET : Amendements à la fiche 1 missions des CPE

Monsieur le ministre,

La proposition d'actualisation de la circulaire de missions des CPE revêt un enjeu de taille pour la catégorie.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, avec les personnels qu'ils représentent, sont très attentifs et vigilants au respect de l'identité professionnelle des personnels d'éducation. Ils veilleront particulièrement à la continuité de leur mission éducative, à la spécificité de leur positionnement auprès des élèves et de leurs familles, au sein des équipes éducatives et pédagogiques auxquelles ils sont associés.

Leur rôle dans l'élaboration et l'animation de la politique éducative de l'établissement, les responsabilités qui sont les leurs, dans l'organisation des services des personnels de surveillance, dans le développement de la citoyenneté participative, de l'autonomie et de la responsabilité des élèves, leur action en faveur de la qualité du climat scolaire dans ses multiples aspects, leurs liens privilégiés avec les familles sont autant d'atouts pour notre système éducatif.

C'est pourquoi nous vous adressons notre première contribution à la fiche 1 « missions » élaborée par vos services. Nos propositions visent une meilleure articulation avec le référentiel de compétences du 1/07/2013, le respect de l'esprit de la circulaire de 1982 et tentent de distinguer ce qui relève des responsabilités propres et des responsabilités partagées avec les autres membres de la communauté éducative.

Par ailleurs, le premier groupe de travail du 13 janvier a été l'occasion de rappeler, quasi unanimement, la nécessité de clarifier les conditions d'exercice et les obligations de services des CPE. Il n'est pas concevable de redéfinir les missions des personnels sans tenir compte de leur charge de travail, de la pénibilité de celle-ci dans des contextes d'exercice très divers. C'est pourquoi nous réitérerons notre demande d'un meilleur cadrage du temps de travail des CPE par une circulaire nationale qui clarifierait l'esprit des textes de 2002, soit un cycle hebdomadaire de 35 heures inscrit à l'emploi du temps et les conditions de la reconnaissance des éventuels dépassements.

La charge de travail des CPE s'est alourdie car le périmètre de la vie scolaire s'est agrandi. Le nombre d'élèves à suivre est, selon nous, une variable à prendre en compte ainsi que l'accueil de publics à besoins particuliers ce qui nécessiterait l'octroi de postes supplémentaires, notamment en éducation prioritaire. Une NBI en fonction du nombre d'élèves à suivre nous semble une piste intéressante. Enfin, la question de l'indemnitaire doit être reposée afin d'harmoniser le montant de l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'ISOE des enseignants, elle-même revalorisée. L'octroi d'une part variable doit être également envisagée. La définition de missions « complémentaires » reposant sur le volontariat et leur reconnaissance salariale doit être aussi mise à plat.

En parallèle à ces discussions, la réflexion sur une inspection issue du corps serait de nature à conforter les missions des CPE, les besoins en conseil et en formation n'en seraient que mieux cernés.

Soucieux d'apporter des réponses aux personnels que nous représentons, nous vous remercions, Monsieur le ministre de l'intérêt que vous accorderez à ces propositions et aux espaces de discussions que vous ouvrirez.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Frédérique Rolet
SNES - FSU



Valérie Héraut
SNES - FSU

